

12 Faits divers & Justice

Faits d'ailleurs

Il se jette du 8e étage et atterrit sur un bébé

Le 31 décembre dans un quartier résidentiel de Zaporijia (Ukraine), un homme, âgé de 39 ans, a mis fin à ses jours en se jetant du 8ème étage d'un immeuble. Au même moment, au pied de la résidence, se trouvaient un papa et son bébé âgé de 21 mois. Ils attendaient la maman qui était en train de dire au revoir à ses parents. Le trentenaire est tombé sur le garçonnet, le tuant sur le coup. Après avoir entendu un bruit sourd, la mère de famille s'est précipitée dehors et a découvert le corps sans vie de son fils. Le père du petit, impuissant et choqué, a assisté à toute la scène. Il était là, immobile, paralysé d'effroi. Les secours ne sont pas parvenus à réanimer le bébé qui a succombé sur place à ses blessures. Une enquête a été ouverte afin de comprendre pourquoi l'homme s'est suicidé. Une autopsie sera pratiquée, notamment afin de savoir s'il était sous l'emprise de drogue ou d'alcool.

Il frappe à mort son beau-fils pour avoir mangé des biscuits en pleine nuit

Les faits se sont déroulés la semaine dernière à Tampa (Etats-Unis). Un enfant, âgé de 7 ans, s'est levé en pleine nuit pour aller manger des biscuits dans la cuisine. Fou furieux, son beau-père, âgé de 31 ans, l'a frappé au visage et au ventre à plusieurs reprises. Lorsque le trentenaire a remarqué que son beau-fils ne bougeait plus, il a tenté de le réanimer en lui aspergeant le visage d'eau. En vain. Le suspect, déjà connu des services de police pour violences conjugales, a été interpellé et inculpé de meurtre au premier degré. Il risque la peine de mort.

Il lance un compte à rebours pour décapiter sa mère

Un homme, âgé de 34 ans, a poignardé ses parents le soir du Nouvel An à Remouillé (France). Son père, âgé de 63 ans, a survécu mais sa maman, âgée de 61 ans, a succombé à ses blessures. Durant sa garde à vue, le suspect a expliqué que, avant le drame, il avait mis en ligne un compte à rebours s'achevant le 1er janvier à minuit et macabrement intitulé « Décapitation de Thérèse ». Il est connu pour être fragile psychologiquement. Une expertise psychiatrique sera pratiquée.

Rassemblés par JNE

L-J N

Libreville/ Gabon

Cette juridiction, dont les membres viennent d'être désignés, doit très prochainement juger de nombreuses affaires de détournements de deniers publics par des fonctionnaires ou autres agents de l'Etat.

LES semaines à venir pourraient bien être agitées dans les prétoires, avec la prochaine session de la Cour criminelle spéciale qui vient d'être mise en place, en application de l'Article 239 du Code de procédure pénale.

Cette juridiction spéciale qui va se mettre très vite au travail est une réponse aux préoccupations de certaines organisations qui s'interrogent encore sur la détention préventive. En effet, il a été donné de constater que ces nombreux compatriotes présumés impliqués dans des affaires supposées de détournement de deniers publics portant sur des milliards de francs passent une longue période en détention préventive. Une situation dont profitent certaines organisations nationales et internationales de défense des droits de l'Homme pour fustiger une telle situation. Elles n'auront plus de grain à moudre. La mise en place de la Cour criminelle spéciale est une réponse à leurs agitations et à celle de la population impatiente de voir ces "cols blancs véreux" payer pour leurs actes criminels.

Rappelons que cette instance judiciaire a vocation à juger les fonctionnaires ou agents de l'Etat ou des collectivités publiques, et leurs complices soupçonnés de détournement ou soustraction des deniers publics ou privés supérieurs à 250 000 francs. Ou effets actifs en tenant lieu, de même que des espèces, titres ou objets, mobiliers dont ils étaient dépositaires dans le cadre de leurs fonctions. Le moins que l'on puisse dire, c'est que la Cour criminelle a du grain à moudre. Au regard non seulement du nombre important des affaires dont elle pourrait être saisies, mais également de leur complexité, plusieurs d'entre elles alimentant sérieusement la chronique politico-judiciaire depuis le lancement, il y a un an, par les autorités gabonaises, de la vaste opération de salubrité publique baptisée « Mamba ».

Celle-ci, destinée à assainir les finances publiques et lutter contre la corruption qui gangrène l'admini-

Opération Mamba
La Cour criminelle spéciale déjà en place

Photo : Archives l'union

Le Palais de justice de Libreville où sera logée la Cour criminelle spéciale.

stration de notre pays, a permis, en une année, de mettre en lumière un système huilé et tentaculaire, mafieux bien ancré dans plusieurs pans de l'appareil administratif et financier du pays. En effet, « Mamba », conduite sur le terrain par les limiers de la Direction générale de la Contre-ingérence et la sécurité militaire ou B2, en étroite collaboration avec le Parquet de Libreville, a révélé l'existence d'un véritable scandale : des détournements de deniers publics, des malversations, blanchiments de fonds ainsi que la présence d'associations de malfaiteurs qui auraient, selon les enquêteurs, bénéficié de complicités au sein des cercles économique, financier voire politique. Ainsi sont mises en lumière, plusieurs affaires autour du foncier : Mangoumba, Dorade, Nyonie, Opus One, de la Société nationale des logements sociaux (SNLS). Ainsi que celles touchant des projets d'infrastructures, déclenchées par la « tempête » Guido Santullo, du nom de l'homme d'affaire guinéen-franco-italien. Maintenant que la machine judiciaire est en place, on attend de voir défiler devant les magistrats, pour la poursuite de l'instruction, Magloire Ngambia, Blaise Awada, Etienne Dieudonné Ngoubou, Christian Nkero Capito, Paul Mapessi, Oyaya et bien d'autres agents de l'Etat (toujours) en déten-

tion préventive à la prison centrale de Libreville. Ça

promet des procès retentissants avec leur cohorte

de révélations aussi explosives les unes, les autres.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS
ET DE LA LOGISTIQUE

CONSEIL GABONAIS DES CHARGEURS

DIRECTION GÉNÉRALE

DIRECTION DU TRAFIC ET DE
L'ASSISTANCE AUX CHARGEURS

N° /MTL/CGC/DG/DTAC/18

REPUBLIQUE GABONAISE
UNION... JUSTICE

CAMPAGNE DE RENOUELEMENT DE LA CARTE DE CHARGEUR 2018

MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA LOGISTIQUE

CONSEIL GABONAIS DES CHARGEURS

AVIS AUX IMPORTATEURS/EXPORTATEURS

Le Conseil Gabonais des Chargeurs (CGC) rappelle aux Importateurs/Exportateurs de marchandises que la campagne de renouvellement de la carte de chargeurs débutera le mardi 03 janvier 2018 et s'achèvera le vendredi 30 mars 2018.

Passé ce délai, les chargeurs s'exposent aux pénalités de retard adossés aux frais de délivrance de ladite carte fixés conformément aux dispositions des textes en vigueur.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter le CGC aux numéros suivants : 01.76.20.88 / 02.81.90.15

🌐 : www.cgeworld.com

📧 : @cgcgabon

Efficacité - Performance - Développement
Siège social : Immeuble Gabon 2000 - BP : 1163 Libreville Gabon
Tél : (+241) 01 76 20 88 Fax : (+241) 01 74 66 55
Site web : www.cgeworld.com